

Sion, le 14 février 2024

## Communiqué de presse

### Votation cantonale du 3 mars 2024 : loi concernant l'ouverture des magasins Un « OUI » pour le Valais

La Chambre Valaisanne de Tourisme recommande de voter « oui » à la révision totale de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM), soumise au verdict populaire le 3 mars prochain. Cette révision répond à l'évolution des habitudes de vie et de consommation comme aux besoins des touristes et des propriétaires de résidences secondaires ; elle permet le maintien de petites structures de magasins en plaine et dans les vallées et n'impacte que très peu les travailleurs.

Cette révision offre une flexibilisation raisonnable des heures d'ouverture des magasins : « *les commerçants, les travailleurs comme les consommateurs indigènes et touristes sont gagnants : c'est donc un « oui » pour le Valais, son économie et son tourisme* », explique **Beat Rieder**, Président de la Chambre Valaisanne de Tourisme.

Du côté de l'offre, **Albert Michellod**, Président de l'Association valaisanne des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs se réjouit de la latitude ainsi laissée aux commerçants : « *la LOM permet, par exemple, aux boulangeries d'ouvrir plus tôt que les grandes surfaces* » ajoutant que cette extension des horaires « *est un soutien aux petits magasins, notamment les petits commerces offrant des produits de niche* ». Pour **André Roduit**, Député et Président du Groupe Tourisme au Grand-Conseil, « *cette loi, majoritairement acceptée par le Parlement après deux lectures, est équilibrée, elle est un service à la population comme elle va aussi renforcer l'attractivité touristique de nos régions* ».

Cette nouvelle LOM va à la rencontre des consommateurs dont les habitudes ont évolué. Pour **Roman Rogenmoser**, « *touristes et propriétaires de résidences secondaires seront ainsi fidélisés dans leurs destinations* » souligne le CEO de Touristischer Unternehmung Grächen. Qui souligne également les avantages des nouveaux horaires d'ouverture le soir, permettant à chacun d'effectuer ses achats en début de soirée ou aux pendulaires une fois de retour chez eux.

Les communes quant à elles, sont prêtes à relever le défi : Madame **Romy Biner-Hauser**, Présidente de Zermatt comme **Nicolas Féraud**, Président de Crans-Montana, parlent d'une même voix et saluent « *cette autonomie communale* » qui leur permettra, selon les critères fixés par le Conseil d'Etat, « *de déterminer les zones touristiques sur leur territoire* ». La compétence de fixer une zone touristique est aujourd'hui dans les mains de l'Etat. « *Mais nous connaissons notre commune et ses zones touristiques : il est pertinent que cette compétence nous revienne* » ajoutent-ils. « *Une révision de la loi qui contribuera au maintien d'activités et d'emplois dans les vallées latérales* », précisent encore les deux présidents.

Enfin, **Beat Rieder** se félicite d'une révision de la loi qui « *dynamise l'activité économique du canton tout en garantissant la protection des travailleurs* ». « *Les heures de travail des salariés ne seront pas augmentées puisque la loi fédérale sur le travail (LTr) fixe les limites d'horaire et d'amplitude* » précise le Président de la CVT.

#### Annexe : argumentaire

Pour contact :

- **Beat Rieder**, Président CVT / 079 212 34 39
- **Luc Fellay**, Vice-président CVT / 079 240 60 26
- **Céline Aymon Fournier**, Secrétaire générale CVT / 079 292 77 50